



Mercredi 25 novembre 2020

Précisions sur l'ouverture symbolique de nos établissements Le 28 novembre 2020

A la suite de notre courrier du 19 novembre, nous vous invitons à participer à l'ouverture symbolique de nos cafés, bars, restaurants et discothèques le 28 novembre 2020, soit le même jour que les autres commerces. Cette ouverture symbolique doit visuellement faire prendre conscience que dans les rues de France, tout le monde travaille sauf notre secteur.

Cet appel à l'ouverture, que certains ont déjà relayé dans la presse et auprès de leurs adhérents participe, avec le recours déposé devant le Conseil d'Etat et les rassemblements organisés dans vos départements, à maintenir la pression sur le Gouvernement pour obtenir notre réouverture le plus rapidement possible **#Laisseznoustravailler**

Quelques idées pour l'ouverture des établissements :

- Soyez présents dans vos établissements !
- Allumez vos enseignes ou la lumière de votre salle de restaurant, bar, brasserie, discothèques – montrez que vous êtes là !
- « Postez-vous » devant votre pas de porte.
- Soyez visible et habillez-vous avec un signe distinctif noir, symbole du deuil de nos métiers : casquette, tee-shirt, masque, bannière, brassard...
- Vous pouvez installer une affichette proposée dans le drive « coronavirus 2020 » https://drive.google.com/drive/folders/1yHNJ-RrgE7WcogfZd_lkhg98VkgAZXEF?usp=sharing

Précautions juridiques

Attention, le but n'est pas de faire prendre un risque juridique à nos professionnels, voici nos recommandations :

- **Les établissements débits de boissons et restaurants de type N sont fermés au public sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter.**



Veillez à respecter scrupuleusement cette règle ou toute autre plus contraignante qui aurait été mise en place par votre préfet. Cette ouverture symbolique ne doit sous aucun prétexte se traduire par un accueil réel de clients à consommer sur place.

- **Veillez au respect des gestes barrières devant votre établissement, notamment distances de sécurité d'1 mètre et masques couvrant la bouche et le nez.**

C'est important à la fois pour le respect de la loi et pour la crédibilité de notre message : nous sommes responsables face à la crise sanitaire, nous suivons nos protocoles, et c'est justement pour cette raison que nous avons tout autant le droit de travailler que les autres secteurs d'activité. Poser en photo avec ses collaborateurs sans masque décrédibilise ce message.

Des éléments de langage

- Nous sommes les seuls commerces à devoir rester fermés encore 2 mois !
- Le Gouvernement continue de nous isoler. Il ne cesse de stigmatiser notre profession en nous pointant comme lieu de propagation du virus.
- Le Gouvernement condamne notre profession avec pour seul argument, une étude américaine complètement tronquée :
- Elle a été réalisée entre mars et mai 2020 dans un pays où le masque n'était pas obligatoire et sans les contraintes de déplacements.
- Cette étude est basée sur la géolocalisation d'américains se rendant sur des points d'intérêt (salles de sports, restaurants, hôtels, centres médicaux, lieux de culte) et en excluant d'autres et ne s'appuie que sur 10 grandes villes.
- Aucune donnée chiffrée ne permet de justifier que les cas de contamination ont été plus nombreux dans nos établissements !
- C'est tout l'objet du recours déposé contre le gouvernement devant le Conseil d'Etat pour demander la réouverture de nos établissements au motif de 1) la rupture d'égalité avec d'autres commerces ouverts actuellement et 2) la disproportion de l'interdiction totale d'activité sur tout le territoire national, alors que des mesures différenciées auraient pu satisfaire le même objectif de santé publique.

Communication presse

Pour assurer le relais dans la presse, n'hésitez pas à transmettre sur l'adresse communication@umih.fr les lieux emblématiques dans vos villes où se tiendra cette opération et des photos pour que nous les partagions sur les réseaux sociaux.